

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 08 FEVRIER 2018
DE 10 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2018 – 04



Objet : Recours à l'Emprunt en 2018

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni, le 8 Février 2018, sous la présidence de Monsieur Franck DHERSIN, Président du SMIRT,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports,

Vu la Délibération 2014-02 votée le 28 janvier 2014 adoptant l'autorisation de programme relative à la Centrale pour une somme de 11 000 000 M€,

Vu la Délibération 2014-03 votée le 28 janvier 2014 autorisant l'affectation de la somme de 11 000 000€ pour la réalisation de la Centrale,

Vu la Délibération N° 2015 – 29 voté le 13 Novembre 2015, autorisant de pouvoir recourir à l'emprunt en 2016,

Vu le rapport d'Orientation Budgétaire 2018-2022 présenté ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

DECIDE

De pouvoir recourir à l'emprunt en 2018, tel qu'il figure dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2018, et d'autoriser le SMIRT à lancer les procédures de consultation.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' and 'D' followed by a long horizontal stroke.

Le Président du SMIRT,

Franck DHERSIN